

Bulletin Municipal

Site internet : <http://www.mairie-favars.fr/>
 Email : mairie-favars@wanadoo.fr

NOVEMBRE 2020



Edito du Maire

Chères concitoyennes,
 Chers concitoyens,

Les élections municipales de mars 2020 ont placé à mes côtés, pour les 6 ans à venir, une équipe entièrement renouvelée, une équipe jeune où chacun a trouvé sa place et a su se mettre au travail dans un contexte particulier.

Dès le lendemain de l'élection, le pays s'est trouvé plongé dans un confinement total. Malgré cette situation particulièrement difficile dans un début de mandat électif, la motivation de tous a été au rendez-vous et de suite, l'activité municipale a été intense. Un regret tout de même, celui de n'avoir pas pu partager avec vous un moment convivial pour fêter l'élection. Ce n'est que partie remise, du moins je l'espère...

Le dynamisme des nouveaux élus a permis que nos projets ne prennent pas de retard et ne pâtissent pas de cette situation inédite. D'abord, je tiens à vous faire part de mon admiration pour la solidarité dont la population favaroise a su faire preuve vis-à-vis de celles et ceux qui auraient pu se trouver plus isolés encore. Je veux aussi remercier le tissu associatif et notamment le club des « Vigoureux » qui ont assumé spontanément leur

rôle social. Vous avez tous été d'une aide précieuse. Nous comptons encore sur vous pour nous aider, nous alerter, sur des situations délicates.

Concernant les projets en cours, c'est avec plaisir que je peux annoncer le début de la rénovation de l'école dès le mois d'avril pour la première tranche. La deuxième tranche s'achèvera aux vacances d'été 2022.

La réhabilitation de l'ancienne salle des fêtes sera également terminée en avril 2021. Trois logements seront disponibles à la location (1 T2 et 2 T3). Le nouvel adressage, nécessaire entre autre pour l'arrivée de la fibre, est en cours de finalisation. Les informations utiles seront portées à votre connaissance (les réunions publiques semblent compromises pour l'instant).

Le terrain à l'entrée du bourg (rue de la croix rouge) a été nettoyé. Il a pour vocation de devenir un espace naturel humide. Le lycée agricole de Voutezac doit nous soumettre un projet. Les enfants de l'école de notre commune seront associés à cet aménagement.

Vous trouverez dans les pages suivantes les détails de ces différents projets.

Au moment où j'écris ces quelques lignes, un confinement nous est de nouveau imposé avec son cortège de contraintes. Sur la commune, cela se concrétise par l'arrêt de toute activité associative, de tout rassemblement.



Nous avons pris toutes les précautions pour respecter les règles sanitaires mais cela est particulièrement difficile concernant l'école. Les limites du possible sont atteintes.

Sans esprit polémique et sans nier la pandémie, je veux vous faire part de mon amertume et de ma colère concernant la politique menée pendant des années en matière de santé publique. Cette gestion, uniquement comptable, n'a eu de cesse de fermer des lits, des hôpitaux, de diminuer les moyens humains, de transformer nos territoires en déserts médicaux, de réduire les budgets de la recherche... La population en paye aujourd'hui le prix fort.

Dans cette période particulièrement difficile, l'ensemble des élus restent à votre écoute. Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à nous en faire part.

Je vous souhaite une bonne lecture, dans l'attente d'un retour à des jours meilleurs.

Bernard JAUVION

Le Conseil Municipal :

Maire :

Bernard JAUVION

1er Adjoint :

Jean-Luc BOUCHARÉL

2ème Adjointe :

Élodie MESTRE

3ème Adjoint :

Sébastien MAZELIER

4ème Adjointe :

Marie-Amélie RIVIÈRE

Jean-Paul CHAVIGNÉ

Marie-Laure JEANCENEL

Cécile FLEYGNAC

Chrystelle LAURENÇO

Laëtitia FEINTRENIE

Cédric BAUCE

Damien MADUPUY

Philippe LEULLIER remplacé par
Jérôme CROIZET

Jeanine MANIERE

Georges AFONSO



Deux conseillers municipaux délégués ont été désignés dans les domaines suivants: Jean-Paul CHAVIGNÉ pour le suivi, l'exécution des travaux et la gestion de la voirie et Damien MADUPUY pour l'action sociale, la communication et les relations avec les associations.

Composition des Commissions communales

Le Maire est Président de plein droit de toutes les commissions.

AFFAIRES SCOLAIRES

Vice-présidente : MESTRE É.

MADUPUY D.

FEINTRENIE L.

FLEYGNAC C.

BOUCHARÉL J. L.

ENVIRONNEMENT URBANISME

Vice-président : BOUCHARÉL J. L.

RIVIÈRE M. A.

MAZELIER S.

CHAVIGNÉ J. P.

AFONSO G.

CROIZET J.

REPRESENTANTS TULLE AGGLO

JAUVION B.

RIVIERE M. A.

FINANCES - BUDGET

L'ensemble du conseil municipal

OUVERTURE DES PLIS DES APPELS D'OFFRES

Titulaires

BOUCHARÉL J. L.

MAZELIER S.

AFONSO G.

Suppléants

RIVIÈRE M. A.

CHAVIGNÉ J. P.

CROIZET J.

VOIRIE ET TRAVAUX

Vice-président : MAZELIER S.

Délégué : CHAVIGNÉ J. P.

BOUCHARÉL J. L.

BAUCE C.

AFONSO G.

CROIZET J.

COMMUNICATION ET RELATION AVEC LES ASSOCIATIONS

Vice-présidente : RIVIÈRE M. A.

Délégué : MADUPUY D.

FEINTRENIE L.

BAUCE C.

FLEYGNAC C.

MANIERE J.

AFFAIRES SOCIALES (ENFANCE, PETITE ENFANCE, AINÉS)

Vice-présidente : RIVIÈRE M. A.

JEANCENEL M. L.

FLEYGNAC C.

FEINTRENIE L.

MESTRE É.

MADUPUY D.

LAURENÇO C.

MANIERE J.

CORRESPONDANT DÉFENSE et SECURITE ROUTIÈRE

MADUPUY D.

Secteur d'électrification TULLE NORD :

Titulaires : CHAVIGNÉ Jean-Paul, MADUPUY Damien,
Suppléants : RIVIÈRE Marie-Amélie, MAZELIER Sébastien.

Syndicat mixte des Eaux du Maumont :

Titulaires : JAUVION Bernard, BAUCE Cédric.
Suppléants : MADUPUY Damien, FEINTRENIE Laëtitia.

Instance de coordination de l'Autonomie du Canton de Naves :

Titulaires : JEANCENEL Marie-Laure, LAURENÇO Chrystelle.

*Représentation
de la commune
aux Syndicats et
organismes divers*

Centre de Loisirs Lou Loubatou :

Titulaires : FEINTRENIE Laëtitia, FLEYGNAC Cécile, LAURENÇO Chrystelle.

Mission Locale :

Titulaires : FLEYGNAC Cécile, BAUCE Cédric.

Les premiers travaux des commissions



Le projet d'adressage de la commune :

La dénomination et numérotation des voies sont des éléments structurants de

l'aménagement de notre territoire. Cette opération apportera une réponse et une amélioration de la qualité des services en facilitant la localisation.

- Rapidité d'intervention des services d'urgence sur les lieux d'un accident ou d'un sinistre.
- Efficacité de l'acheminement du courrier, des colis.
- Optimisation des services (Collecte des déchets, aide à la personne).
- Déploiement des réseaux (Eau, télécoms, fibre...).
- Géolocalisation.

Afin de mener à bien ce projet, un groupe de travail a été constitué et présentera très rapidement à la population la méthodologie et les premières propositions.

Aménagement du bourg :

Suite à l'acquisition du terrain jouxtant le bourg de notre commune, un projet d'embellissement va voir le jour. Cette opération va se dérouler en deux phases, remise en forme de la parcelle par du broyage, travaux collaboratifs avec le lycée agricole de Voutezac sous la forme d'un projet pédagogique. La première phase de diagnostic a débuté en septembre.



Permanences juridiques GRATUITES

L'association Info-droits tient des permanences sur RDV les 2ème et 4ème jeudis du mois, de 14h à 17h, à la mairie afin de donner des informations juridiques dans divers domaines (famille, travail, logement, droit public, procédures, contrats...) et oriente si besoin vers les professionnels compétents.

N'hésitez pas à prendre rendez-vous, c'est gratuit !

Compte tenu de l'enjeu en matière écologique et environnemental, la volonté du conseil municipal est de conserver et partager la biodiversité du site. Ces travaux d'aménagements (plantations, accès, point d'eau, constructions bois...) vont permettre de nombreux échanges transversaux se matérialisant par des ateliers de partage de connaissances et des activités avec nos enfants et encadrants de l'école primaire.

Projet de réaménagement de l'école :

L'amélioration des conditions de vie et de travail de nos enfants, de nos agents, reste une priorité. Ce projet consiste dans une première phase à la réalisation d'une nouvelle salle de restauration et de cuisine d'une superficie de 137 m². (Les travaux devraient débuter en mars-avril 2021). Suivra la restructuration du bâtiment existant comportant, les sanitaires, un préau et une nouvelle garderie.

Les prises en compte du développement durable, les attentes de nos agents, les besoins de mobilité et de modularité, les contraintes de sécurité et du calendrier scolaire ont été au cœur de la réflexion menée avec l'aide de Corrèze Ingénierie.

Du stade d'avant projet, nous sommes maintenant à celui de projet avec un calendrier et un suivi des démarches plus précis.

Les travaux seront subventionnés pour plus de 70 %.

Réhabilitation de l'ancienne salle des fêtes :

Le conseil municipal a fait appel à la société Polygone pour cette opération. Les logements seront disponibles en avril 2021 et répondront à une forte demande.

Commémoration du 8 mai et du 11 novembre



Le 8 mai 1945, l'Europe retrouve la paix ! La commémoration de la victoire sur le nazisme nous renvoie à ce moment intense de libération. Mais elle se doit de rappeler ce qui a plongé l'Europe et une grande partie du monde dans l'horreur, d'autant que les signes d'une résurgence des idées et des comportements d'extrême droite, que l'on pensait appartenir au passé, ne manquent pas. Rappelons que 27 millions de

soldats et de civils ont périés dans cette guerre.

Il y a 102 ans, le 11 novembre 1918, la guerre cessait du fait de l'accord entre tous les belligérants sans qu'aucune victoire

définitive ne fût remportée. Elle avait éclaté au moment où les puissances colonialistes avaient pratiquement terminé un partage du monde et où elles ont pratiqué sans retenue la violence.

Ces pratiques coloniales furent reprises et généralisées dans le cadre de la guerre sur tous les fronts: combattants des tranchées, travailleurs forcés, combattants originaires des colonies, femmes, qui eurent pour résultats des hécatombes massives.

Du côté des populations civiles, le 11 novembre 1918 constituait la victoire de la paix et sa commémoration annuelle a gardé depuis cette signification contre la guerre et ses dramatiques conséquences.

Commémorer le 11 novembre, c'est agir pour la paix, pour faire cesser les conflits, pour que chaque homme, chaque femme, chaque enfant, chaque famille, dispose des moyens de vivre dans une paix durable.

Du fait de la situation inédite de pandémie liée au Covid-19, et afin de respecter la distanciation physique obligatoire, les cérémonies ont été exceptionnellement fermées au public.

Sur notre commune, les dépôts de gerbes ont été faits en présence de l'ANACR, de l'ARAC et d'élus de Favars.



Notre site internet va faire peau neuve d'ici quelques mois... En attendant, le site actuel est bien entendu mis à jour régulièrement alors **n'hésitez pas à aller le consulter à l'adresse suivante : <http://www.mairie-favars.fr/>**



La Mairie en partenariat avec Tulle Agglo va mettre en place des collectes d'encombrants ménagers. Toutes les infos à la Mairie et sur le site internet.

Un peu d'histoire....

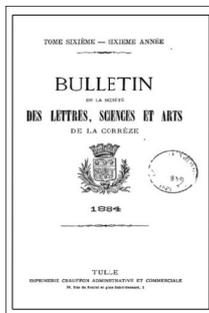
Voici, un texte écrit par CH. MELON DE PRADOU en

1884 dans le Bulletin de la société des lettres, sciences et arts de la Corrèze (source Gallica/Bnf).

Depuis, d'autres recherches ont été effectuées et modifient quelque peu ce texte. Mais cela fera l'objet d'un prochain article...

"...Dans un cirque assez restreint dont la circonférence a pour limites les terroirs de Sainte Fortunade, Saint Mexant, Saint-Germain et Saint Hilaire Peyroux, on trouve la commune de Favars.

C'est une des plus petites de la Corrèze et des moins riches, exploitée en grande partie par des colons qui l'abandonnent pour prendre une meilleure exploitation dans une autre commune et sont, à leur tour, remplacés par des cultivateurs étrangers. C'est, chaque année, un changement partiel qui nuit à l'agriculture où, pour obtenir un véritable progrès, il faut que l'homme s'attache à son sol et soit bien imbu de cette pensée que les améliorations ne pourront produire de suite un rendement fructueux et qu'il faut plusieurs années pour obtenir la récompense



de ses labours. S'il ne travaille pas avec cette intention de rester fidèle à son poste, il cède au découragement et remue à peine cette terre qui alors lui donne des produits insuffisants. Située à douze kilomètres du chef-lieu du département, et faisant partie du canton nord de Tulle, la commune de Favars est traversée en partie, du côté des villages de Drullioles, Lafage et Combroux,

par l'ancienne route nationale de Paris à Toulouse, abandonnée depuis longtemps, et remplacée par une route côtoyant les bords de la Corrèze, afin d'éviter les pentes rapides des côtes de Poissac et de Sainte Féréole. Un chemin vicinal de grande communication allant de Juillac à Mauriac vient aboutir au village de Combroux et continue jusqu'au chef-lieu de la commune. Elle se compose des villages de La Boulière, cabanes de Trémouilles, Lafarge, Lemas, Drullioles, Laroche, La Planche, Pouget, Combroux, Saupondas, Champagnac, La Garenne, Alcanels, Bos-de-Biard, Le Champagnac.

Elle est arrosée par deux cours d'eau La Couze et Le Champs, servant d'alimentation à cinq étangs et trois moulins..."

La suite dans un prochain numéro....